

✓ Certified by  you sign

Bilan Actif

31/12/2024				31/12/2023
Brut		Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions brevets droits similaires	9 250,00	9 250,00	
	Fonds commercial (1)	10 035,00	2 298,27	7 736,73
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	1 412,03	1 412,03	
	Autres immobilisations corporelles	1 976,23	907,39	1 068,84
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées selon mise en équival.			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	3 050,00		3 050,00
TOTAL (II)		25 723,26	13 867,69	11 855,57
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et Acomptes versés sur commandes			
	CREANCES (3)			
	Créances clients et comptes rattachés	251 974,32	17 056,27	234 918,05
	Autres créances	76 024,18	1 920,65	74 103,53
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé			
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
	DISPONIBILITES	14 697,53		14 697,53
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL (III)	342 696,03	18 976,92	323 719,11
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecart de conversion actif (VI)			
TOTAL ACTIF (I à VI)		368 419,29	32 844,61	335 574,68

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	2 000,00	2 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	200,00	200,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(19 361,88)	235,79
	Résultat de l'exercice	62 536,15	(19 597,67)
	Subventions d'investissement	1 677,33	4 193,33
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	47 051,60	(12 968,55)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	20 981,00	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 157,22	89 175,85
	Dettes fiscales et sociales	179 067,95	144 646,07
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	6 316,91	5 155,75
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	288 523,08	238 977,67
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	335 574,68	226 009,12
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	62 536,15	(19 597,67)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	288 523,08	238 977,67
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

Règles et Méthodes Comptables

Certifié conforme
Joël CHAULET
Etat exprimé en euros
✓ Certified by  you sign

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière définies par le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **335 575 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 491 879 euros** et un total **charges** de **1 429 343 euros**,dégageant ainsi un **résultat** de **62 536 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Logiciels	de 1 à 3 ans
Installations, agencements	de 5 à 10 ans
Matériel et outillage	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	de 4 à 5 ans
Matériel de bureau& informatique	de 3 à 10 ans
Mobilier	10 ans

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial	1 294,77	1 003,50		2 298,27
	Autres immobilisations incorporelles	9 250,00			9 250,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 544,77	1 003,50		11 548,27
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 412,03			1 412,03
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	123,36	298,05		421,41
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	485,98			485,98
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 021,37	298,05		2 319,42
TOTAL		12 566,14	1 301,55		13 867,69

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

--

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	7 976,83	17 056,27	7 976,83	17 056,27
	Autres	2 651,00	1 920,65	2 651,00	1 920,65
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	10 627,83	18 976,92	10 627,83	18 976,92
	TOTAL GENERAL	10 627,83	18 976,92	10 627,83	18 976,92
	Dont dotations et reprises		18 976,92	10 627,83	
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

31/12/2024

1 an au plus

plus d'1 an

CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	3 050,00		3 050,00
	Clients douteux ou litigieux	2 119,68	2 119,68	
	Autres créances clients	249 854,64	249 854,64	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 179,40	1 179,40	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	83,00	83,00	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	73 644,76	73 644,76	
	Débiteurs divers	1 117,02	1 117,02	
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	331 048,50	327 998,50	3 050,00
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

31/12/2024

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	82 157,22	82 157,22		
	Personnel et comptes rattachés	120 830,26	120 830,26		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	54 427,64	54 427,64		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 636,48	2 636,48		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 173,57	1 173,57		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	20 981,00	20 981,00		
	Autres dettes	6 316,91	6 316,91		
	TOTAL DES DETTES	288 523,08	288 523,08		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		20,00	100,0000	2 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		20,00	100,0000	2 000,00

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Total des Charges à payer		98 073
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		706
<i>FACTURES NON PARVENUES</i>	<i>706</i>	
Dettes fiscales et sociales		97 367
<i>PROVISIONS POUR CONGES PAYES</i>	<i>78 646</i>	
<i>CH. SOC. S/ CP</i>	<i>12 179</i>	
<i>FORMATION PRO. CONTINUE</i>	<i>5 696</i>	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	<i>847</i>	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Total des Produits à recevoir

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION Fournitures Tickets restaurants			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

A2MICILE 73
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 42 AV JEAN JAURES
73000 CHAMBERY
511 452 310 R.C.S. CHAMBÉRY

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un mars, à neuf heure, l'associée unique s'est rendue au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation verbale de la gérance.

La Société A2MICILE EUROPE, SAS au capital de 1 091 661,00 Euros, ayant son siège social sis 9, allée Cérès à 67200 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG sous le numéro 508 974 128, représentée par Monsieur Joël CHAULET, en sa qualité de Président, ,

Propriétaire de la totalité des vingt (20) parts sociales de cent (100) Euros chacune, composant le capital de la Société A2MICILE 73, associée unique de ladite société,

en présence de Monsieur Vincent CHAULET gérant non associé et Monsieur Joël CHAULET gérant non associé qui préside la séance,

Le Président constate que l'associée présente possède la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R.223-18 du Code de commerce, ont été tenus à la disposition des associés au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée, à sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mode de consultation,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et affectation du résultat
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions,
- Renouvellement du mandat de la gérance
- Pouvoirs.

Le Président donne ensuite lecture :

- du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique approuve l'inventaire et les comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés, et qui font apparaître pour ledit exercice clos le 31 décembre 2024, un résultat bénéficiaire de 62.536,15 Euros.

Elle approuve les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'associée unique donne quitus de sa gestion au Président, pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique décide d'affecter le bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2024, d'un montant de 62.536,15 Euros, de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	E.	62.536,15
<u>Report à nouveau</u>	E.	<u>19.361,88</u>
TOTAL DISPONIBLE	E	43.174,27
A titre de dividendes	E.	43.000,00
<u>Au report à nouveau</u>	E.	<u>174.27</u>
TOTAL AFFECTE	E.	43.174,27

Le paiement des dividendes serait effectué au siège social, à compter du jour de la décision de l'associée unique.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 43.000,00 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé enfin que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à l'abattement, se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement (€)	Revenus non éligibles à l'abattement (€)
31/12/2023	-	-
31/12/2022	-	15.000, 00
31/12/2021	-	-

TROISIEME RESOLUTION

L'associée unique, conformément à la loi, prend acte et approuve l'absence de convention, de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, conclue ou poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur l'absence de convention, de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve ledit rapport dans son intégralité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance décide de renouveler les mandats des gérants, Monsieur Joël CHAULET et Vincent CHAULET pour une durée déterminée, qui ne pourra excéder le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2025.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et par l'associée unique présente.

Monsieur Joël CHAULET
gérant

Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign

Monsieur Vincent CHAULET
gérant

Vincent CHAULET

✓ Certified by  yousign

La Société A2MICILE EUROPE S.A.S,
Représentée par son Président,
Joël CHAULET

Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign